

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le premier octobre deux mille vingt à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-quatre septembre deux mille vingt, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Étaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, Mme PONTREAU Nadine, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. CAILLAUD Daniel, M. BETHUS Jacky, Mme MILCENT Anne, Mme PONTOIZEAU Nadia, M. JOLIVET Grégory, M. PALVADEAU Christian, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme BURGAUD Laure, Mme Diane ROBERT DUTOUR, M. MATHIAS Yves, M. LEPLU Christian, M. EVEILLÉ Pierre-Jean, Mme CUCINIELLO Gaëlle et M. HOREAU Vincent.

Absentes et avaient donné procuration :

Mme LÔZET Christel, Mme RIVIÈRE Amélie

A été élue secrétaire :

Mme Diane ROBERT DUTOUR

Service urbanisme

DÉLIBÉRATION N° 2020_061 DU 01/10/2020

OBJET : Concession d'aménagement - Les Glajous – Approbation du compte-rendu annuel 2019

VU les articles L300-4 et L300-5 du Code de l'Urbanisme ;

VU les articles L 1523-1, L1523-2, L1523-3 du Code générale des Collectivités locales ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2017-56 du 05 juillet 2017 désignant la SEM ORYON comme concessionnaire de l'opération des Glajous ;

VU le compte-rendu annuel à la collectivité ;

Rapporteur : Alain ROUSSEAU, adjoint au Maire

EXPOSÉ

La Ville a confié, par une concession d'aménagement, la réalisation d'un lotissement rue des Glajous, à la SAEML ORYON. Chaque année, celle-ci doit établir un compte rendu annuel à la collectivité locale (CRACL), document soumis à l'approbation du Conseil municipal.

L'aménagement porte sur une superficie de 1,2 ha et la totalité du foncier est maîtrisée. Le projet est de créer un îlot d'habitat offrant une vingtaine de lots, desservis par une voie principale d'accès depuis la rue des Libellules, avec un traitement paysager qui comprend un espace vert le long de la rue des Glajous. Parmi les 20 lots libres, 4 seront réservés à l'accession sociale. La commercialisation a démarré en 2018 sous l'appellation commerciale lotissement des Glajous « Jardin des Libellules ».

Le bilan de l'opération est équilibré sans participation de la ville.

DÉCISION

Envoyé en préfecture le 09/10/2020

Reçu en préfecture le 09/10/2020

Affiché le

ID : 085-218502342-20201001-2020_061-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte rendu annuel à la collectivité locale 2019 de l'opération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 2 octobre 2020

Le Maire,



Véronique LAUNAY

Saint-Jean-de-Monts

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.